Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Communiqué

Pour diffusion immédiate **le 1 décembre, 2021**

Les arrêtés de zonage du ministre perturbent les plans d'utilisation du sol qui ont pris des années à créer : Vérificatrice générale

(Toronto) Les arrêtés de zonage du ministre sont utilisés pour accélérer les projets d'exploitation, passant ainsi outre les plans provinciaux et municipaux qui ont nécessité des années d'études techniques et de consultations publiques pour les élaborer, a déclaré la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son rapport annuel 2021. Au cours de la période de deux ans allant de mars 2019 à mars 2021, 44 arrêtés de zonage du ministre ont été délivrés. Auparavant, les arrêtés de zonage du ministre étaient délivrés environ une fois par année. De plus, les arrêtés de zonage du ministre ne sont plus tenus de respecter la politique provinciale en matière d'utilisation du sol.

« La volonté de la Province de prendre des décisions qui ne cadrent pas avec les plans municipaux ne donne pas les résultats concluants que les communautés municipales et d'exploitation ont besoin », a déclaré M^{me} Lysyk. « Des années peuvent être nécessaires pour concevoir, obtenir du financement et mener des consultations auprès de la collectivité afin de réaliser des plans municipaux d'utilisation du sol et les infrastructures nécessaires pour appuyer ces décisions. Les motifs de l'utilisation accrue des arrêtés de zonage du ministre doivent être divulgués au public. »

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe de la Province a suivi les pratiques et les principes de planification d'aménagement du territoire appropriés et nécessaires pour contenir l'étalement urbain dans la région élargie du Golden Horseshoe dans le Centre-Sud de l'Ontario, mais les nombreux changements apportés au Plan et l'intervention de la Province au moyen des arrêtés de zonage du ministre ont sapé la vision à long terme du Plan.

La planification de l'utilisation du sol oriente les décisions concernant l'endroit et le type de projets d'exploitation pouvant se produire, l'emplacement où construire des maisons, des usines, des hôpitaux, des écoles, des routes et d'autres infrastructures, ainsi que les zones où les projets d'exploitation ne devraient pas avoir lieu. Une planification efficace de l'utilisation du sol peut répondre aux besoins des collectivités et des personnes qui y vivent, tout en protégeant les terres agricoles, les terres humides, les forêts ainsi que les éléments naturels et les paysages distinctifs. Le rapport a révélé que des arrêtés de zonage du ministre « améliorés » peuvent maintenant prévaloir sur une exigence incombant aux municipalités d'examiner les aspects techniques et de conception d'un projet d'exploitation pour s'assurer qu'il est compatible avec la zone environnante, un processus appelé réglementation du plan d'implantation.

..../2

Le manque de transparence dans la délivrance des arrêtés de zonage du ministre ouvre le processus de critiques de conflits d'intérêts et d'injustice. Les parties intéressées ne sont pas tenues de suivre un processus officiel pour demander un arrêté de zonage du ministre, et il n'y a pas de critères établis à l'égard desquels le ministre évalue les demandes d'arrêtés de zonage.

« Le processus décisionnel provincial qui ne respecte pas la politique provinciale a créé un système à deux vitesses pour l'exploitation du sol en Ontario », a déclaré M^{me} Lysyk. « Les entreprises chargées de l'exploitation ne peuvent être assurées que les règles justes et équitables dont elles ont besoin pour mener leurs activités sont en place, et les collectivités et leurs résidents n'ont aucune idée si les plans qui ont soigneusement été élaborés pour réaliser une vision pour leurs collectivités seront respectés. »

Le rapport d'audit contient 12 recommandations d'amélioration.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

@OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.